

Garde d'enfants des professionnels prioritaires

Vous trouverez ci-dessous une information de l'ARS sur le recensement des besoins de garde d'enfants concernant les médecins.

Toutes les informations stabilisées sont sur le site de l'URPS, n'hésitez pas à nous interroger directement

Bien cordialement

Le dispositif de garde des enfants des professionnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire COVID-19 est activé depuis ce lundi 16 mars :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-garde-des-enfants-des-personnels-mobilises>

Les professionnels de santé libéraux (médecins, sages-femmes, infirmiers, ambulanciers, pharmaciens et biologistes) sont éligibles à ce dispositif.

Un formulaire de recueil des besoins de ces professionnels a été mis en ligne ce jour par la CNAF sur le site <https://mon-enfant.fr/>

Les informations saisies seront transmises à la Préfecture compétente, qui examinera chaque situation individuelle et proposera une solution d'accueil.

La Cellule de crise COVID-19 - ARS Occitanie



Docteur Maurice BENSOUSSAN
Président URPS Médecins d'Occitanie
president@urpsmlp.org
Tel : 05 61 15 80 90

Siège : 1300 Avenue Albert Einstein 34000 Montpellier
Antenne : 33 route de Bayonne 31300 Toulouse
www.medecin-occitanie.org

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur URPS ML Occitanie.

Se désinscrire

Envoyé par
 sendinblue

© 2020 URPS ML Occitanie